

15.1.1840

Monsieur Negrelly Ingénieur des Ponts et Chaussées Gc à Zurich

113

Monsieur

Nous avons pris un vif intérêt à l'état de votre santé momentanément altérée, et c'est avec une bien réelle satisfaction, que nous avons appris qu'elle est aujourd'hui raffermie. Vous ne pouvez douter Monsieur après les preuves d'attachement que vous avez donné à notre Ville et à son Administration, et les services que vous lui avez rendus, que nous et nos concitoyens ne prenions une part sincère à tout ce qui vous arrive, et que nos vœux ne vous accompagnent en toutes circonstances.

Le but de cette lettre Monsieur, après le besoin que nous éprouvions de vous exprimer les sentimens d'attachement que vous nous avez inspirés, est de recourir de nouveau à votre complaisance éprouvée.

Monsieur Favre Président de Notre Commission des Bâtimens soit des Travaux Publics de cette Ville ayant renouvelé il y a quelque temps la demande qu'il avait déjà faite précédemment d'être déchargé du fardeau de ses fonctions. Le Conseil Général n'a pu lui refuser sa demande, en sorte qu'aujourd'hui Monsieur Favre ne conserve que la direction des Travaux de la Tronée du Beyon; et dans ces circonstances le Conseil a jugé convenable de réformer la partie importante de son Administration relative aux Travaux publics, en déchargeant le Président de la Commission de la Direction immédiate des travaux, et en créant un poste de Directeur des travaux publics. Ce directeur aura sous ses ordres un Sous Inspecteur, et recevra un traitement convenable. Il faut donc trouver pour ce poste un homme capable et de toute confiance; déjà dans ce but nous avons chargé le Président de la Nouvelle Commission, Monsieur le Colonel de Meuron Ferrisse, de prendre des informations, et nous faisons insérer dans quelques feuilles publiques l'avis dont la Copie est ci jointe; mais nous devons essentiellement compter sur vous Monsieur pour les meilleures informations et les plus sûres indications, et il nous sera bien agréable que par votre réponse vous puissiez confirmer nos espérances. Un second objet sur lequel nous devons encore vous prier de vouloir nous répondre, c'est sur l'époque la plus rapprochée où vos affaires vous permettraient de venir à Huchâtel pour visiter les travaux de la tronée du Beyon, commencés et suivis avec activité depuis le printemps dernier. Nous tenons d'autant plus à cette inspection de votre part

Monsieur

Monsieur, que le Conseil Général l'a réservée en remettant la Direction de cette Grande Entreprise à Monsieur Favre, et qu'elle est pour l'Administration et pour lui un grand motif de sécurité.

Nous vous assurons que nous sommes avec la Considération la plus distinguée

Monsieur

Nenchâtel le 15 Janvier 1840

Vos bien affectionnés  
Les Quatre Ministres  
de la Ville et Bourgeoisie de Nenchâtel  
en leur Nom  
Le Secrétaire de Ville

P. L. Jacottet 

P. S. Voulez-vous bien encore Monsieur faire insérer l'avis sur l'objet principal de cette lettre dans celui des Bourgeois de Zurich que vous trouverez être le plus convenable, et nous indiquer vos débours à ce sujet que nous nous empresserons de vous rembourser

On demande pour diriger les travaux publics de la Ville de Neuchâtel un Ingénieur Civil & c'est-à-dire un Architecte qui aura connoissances spéciales de son art (tant théoriques que pratiques) joigne celle du Génie Civil, pour ce qui concerne les voies publiques et les travaux hydrauliques.

Les personnes qui seroient disposées à se présenter devront justifier leur moralité par des attestations satisfaisantes, et leur expérience par l'indication des travaux auxquels elles ont été employées ou de ceux qui ont été exécutés sous leur direction.

Pour plus amples renseignements et notamment pour les attributions et honoraires du poste s'adresser par écrit à Messieurs les Quatre Ministres de la Ville de Neuchâtel.